

Provence-Alpes-Côte d'Azur - Activité 2023

Cette nouvelle édition des fiches régionales relatives à l'activité d'assistance médicale à la procréation (AMP) en 2023, dresse le bilan de la situation de chaque région au regard de ses activités.

Les fiches régionales décrivent de façon détaillée la répartition des activités d'AMP réalisées au sein de chaque région. Elles présentent notamment certaines activités spécifiques qui demandent des infrastructures, un savoir-faire, et des autorisations particulières. Certaines ne sont pas assez développées au plan national ou inégalement réparties comme le don d'ovocytes, la préservation de la fertilité et l'accueil d'embryons.

L'activité d'AMP en contexte viral y est aussi décrite et concerne la prise en charge des patients infectés par le VIH, le VHB et/ou le VHC.

Les informations fournies dans ces documents peuvent servir de support à la réflexion sur l'organisation territoriale des soins et ainsi contribuer à améliorer les conditions d'accès et de prise en charge des personnes ayant recours à une AMP. Elles complètent les analyses réalisées dans le rapport d'activité médical et scientifique (RAMS) (<https://rams.agence-biomedecine.fr/assistance-medecale-la-procreation>); Partie Répartition régionale des activités. Elles sont toutefois plutôt succinctes, dans la mesure où leur source, les rapports d'activité des centres, est constituée de données agrégées. L'analyse régionale présentée dans ce rapport est celle de l'activité des centres exerçant dans la région.

D'autres informations viennent compléter les fiches régionales et le RAMS:

- Une évaluation des résultats des centres est réalisée chaque année. Les résultats de cette évaluation sont accessibles sur le site de l'Agence avec le lien suivant: <https://www.agence-biomedecine.fr/Evaluations>.

Le registre national des fécondations in vitro (FIV), recueillant des données individuelles, connaît actuellement une montée en charge importante. Dans un avenir proche, il permettra lui aussi d'affiner les indicateurs analysés et de décrire par exemple les flux des bénéficiaires entre les régions.

A savoir : Le plan PEGh (Procréation Embryologie et Génétique humaines) 2022-2026 de l'Agence de la biomédecine prévoit de contribuer à assurer les conditions d'un accès équitable à des soins sécurisés de qualité et à la planification de l'offre de soins dans tous les domaines de la PEGh, en particulier dans le but d'atteindre l'autosuffisance nationale en termes de dons d'ovocytes et de faciliter la mise en place de plateformes clinico-biologiques de préservation de la fertilité conformément au Plan Cancer. Dans le cadre de ce plan, la contribution de l'Agence de la biomédecine à la réflexion des agences régionales de santé est prévue et l'Agence se met donc à la disposition des ARS qui le souhaiteraient.

NOTE METHODOLOGIQUE

Objectif

L'objectif des fiches régionales est de décrire les activités d'assistance médicale à la procréation (AMP) au niveau de chaque région. Elles permettent de comparer, de manière purement descriptive, les activités de chaque région à l'activité nationale. Les informations présentées dans ces fiches viennent compléter le rapport médical et scientifique publié sur le site de l'Agence en septembre 2025.

Principes généraux

L'Agence de la biomédecine propose ici une synthèse des activités à l'échelle régionale afin d'aider chaque Agence régionale de santé à connaître l'activité au sein de sa région et à assurer ses missions en terme d'organisation de l'offre de soins.

Origine des données

Les activités d'assistance médicale à la procréation (AMP) sont évaluées à partir des rapports annuels et des données du registre des FIV que les centres clinico-biologiques et les laboratoires d'AMP sont tenus réglementairement d'adresser à l'Agence de la biomédecine concernant les activités d'AMP pour lesquelles ils sont autorisés.

Les rapports annuels des centres et données du registre des FIV sont transmis au 31 décembre de chaque année pour la totalité des activités pratiquées l'année précédente afin de récupérer les informations concernant les naissances issues des tentatives. La base de données utilisée par l'Agence pour la collecte des activités de l'année 2023 a été figée en avril 2025.

En 2023, 106 centres clinico-biologiques (dont un centre ayant transmis qu'une partielle partie de son activité dans les délais impartis) et 69 laboratoires de biologie médicale réalisant des préparations de sperme en vue d'insémination étaient autorisés et ont pratiqué une ou plusieurs activités d'AMP.

Les indicateurs fournis (tableaux 1 à 10) sont le reflet de l'activité déclarée par les centres dans leurs rapports d'activité. Malgré des contrôles qualité et des règles d'imputation établies, des incohérences et des imperfections peuvent subsister.

Les flux des patientes entre les régions (tableaux 11 à 13) sont évalués à partir des données du registre FIV : les départements de résidence des femmes prises en charge au moins une fois en 2023 pour une ponction d'ovocytes, hors ponction réalisée en vue de don ou de préservation de la fertilité, et les départements des centres d'AMP dans lesquels ces ponctions ont été réalisées sont analysés. Les régions de résidence des femmes des DROM ne pouvant être distinguées, l'analyse porte uniquement sur les flux métropolitains.

Description des indicateurs

Organisation territoriale de l'offre de soins

L'organisation territoriale de l'offre de soins est décrite dans les tableaux AMP1, AMP2, AMP3 et AMP4. Elle permet de lister les centres et les laboratoires, leurs activités d'AMP respectives et le nombre de tentatives réalisées par centre et par technique.

Activité régionale dans l'activité nationale

NOTE METHODOLOGIQUE

La part de l'activité régionale au sein de l'activité nationale est décrite par le nombre de tentatives réalisées dans la région rapporté au nombre de femmes en âge de procréer (tableau AMP5) ainsi que par le pourcentage de tentatives et d'enfants nés dans la région sur l'ensemble des tentatives et des enfants nés en France, selon la technique et l'origine des gamètes (tableau AMP6).

NOTE METHODOLOGIQUE

Fécondation in vitro

Le tableau AMP7 donne certaines caractéristiques régionales et nationales des tentatives de fécondation in vitro de l'année 2023.

Activités spécifiques : don de gamètes et accueil d'embryons, conservations des gamètes et des tissus germinaux, conservation des embryons

L'activité régionale de don d'ovocytes est décrite dans le tableau AMP8, afin de permettre une réflexion sur le développement nécessaire de cette activité à hauteur des besoins au sein de chaque région. Par ailleurs, il présente également les données relatives au don de spermatozoïdes et à l'accueil d'embryons.

Les activités de conservation des gamètes et des tissus germinaux à usage autologue à des fins de préservation de la fertilité sont également décrites et mises en regard de l'activité nationale (tableau AMP9).

Le tableau AMP10 présente le nombre d'embryons conservés au 31 décembre 2023 et le nombre de couples concernés au niveau régional et national en fonction du statut du projet parental.

Flux entrants et sortants

Les flux entrants et sortants de la région, ainsi que les régions de résidence des femmes prises en charge dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les régions des centres d'AMP où ont été ponctionnées les femmes résidant en Provence-Alpes-Côte d'Azur sont présentés dans les tableaux 11 à 13.

Perspectives

Les fiches régionales donnent l'occasion de rappeler que deux activités doivent être particulièrement développées au sein de chaque région afin de répondre aux objectifs de santé publique, d'équité d'accès aux soins et de qualité de la prise en charge des personnes ayant recours à une AMP :

- Le don d'ovocytes : l'insuffisance de donneuses en France entraîne le déplacement de nombreux couples à l'étranger, dans des pays où la qualité et la sécurité des soins ne répondent pas aux mêmes exigences qu'en France ; l'objectif poursuivi est de développer une autosuffisance nationale et donc une activité appropriée dans chaque région.
- La préservation de la fertilité : l'activité de préservation de la fertilité mise en regard de la fréquence des cancers de jeunes patients reste insuffisante. Les liens entre centres de cancérologie et centres autorisés pour la conservation des gamètes et des tissus germinaux à usage autologue sont certainement à renforcer à hauteur des besoins de chaque région. Le plan cancer a pris en compte ces nouveaux besoins en lien avec la mise en place de plateformes clinico-biologiques de préservation de la fertilité réparties sur le territoire.
- Les évolutions législatives (loi de bioéthique de 2021) : la loi ouvre notamment la possibilité d'accès à l'AMP à toutes les femmes, ou l'autoconservation non médicale des gamètes. Ces nouveaux droits nécessitent un développement adéquat de l'activité régional sans impact sur la qualité, l'équité et les délais d'accès aux soins.

COMMENTAIRES : Provence-Alpes-Côte d'Azur

Centres et activités pratiquées

En 2023, l'offre de soins en assistance médicale à la procréation est assurée dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur par huit centres clinico-biologiques et sept laboratoires de biologie médicale (Tableau AMP2). Les activités réalisées sont les suivantes :

- Les préparations de sperme en vue d'insémination artificielle assurées par l'ensemble par l'ensemble des quinze laboratoires (laboratoires des centres clinico--biologiques et laboratoires de biologie médicale),
- Les activités de fécondation *in vitro* prises en charge par les huit centres clinico-biologiques,
- Les activités spécifiques :
 - La préparation, le recueil, la conservation et mise à disposition de spermatozoïdes en vue de don réalisée par deux centres,
 - Le prélèvement, la préparation et la mise à disposition en vue de don d'ovocytes réalisé par deux centres également autorisés à l'activité de don de spermatozoïdes,
 - L'assistance médicale en contexte viral mise en œuvre par deux centres,
 - La conservation de gamètes et/ou tissus germinaux dans un cadre médical en vue d'un projet ultérieur d'enfant proposée par six centres ; la conservation de gamètes dans un cadre non médical proposée par trois centres,
 - Et l'accueil d'embryon mise en œuvre par un centre clinico-biologique.

Ainsi l'ensemble des activités d'AMP sont proposées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Activité

La région Provence–Alpes–Côte d'Azur regroupe 7 % des femmes en âge de procréer recensées en France (Tableau AMP1). La répartition par âge des femmes prises en charge pour une ponction d'ovocytes en vue d'une fécondation *in vitro* y est comparable à celle observée au niveau national pour les femmes de moins de 30 ans et de 35 à 37 ans.

Rapportée au nombre de femmes en âge de procréer, l'activité régionale est supérieure à la moyenne nationale :

- Inséminations : 46 tentatives pour 10 000 femmes (contre 40,7 au niveau national).
- Fécondations *in vitro* : 71 tentatives pour 10 000 femmes (contre 54,5 nationalement, Tableau AMP5).

Au total, les centres de Provence–Alpes–Côte d'Azur ont réalisé 8,1 % des tentatives françaises et ont contribué à la naissance de 8,0 % des enfants issus des tentatives d'AMP en 2023.

Origine géographique des patientes prises en charge

En 2023, 86,9 % des femmes hospitalisées pour une ponction ovocytaire en Provence–Alpes–Côte d'Azur résidaient dans la région (Tableau AMP12). Parmi les patientes venant d'une autre région, la majorité provenait de Corse, territoire dépourvu de centre d'AMP (4 %). À noter que pour 4,5 % des femmes prises en charge, le département de résidence n'était pas renseigné.

L'offre régionale apparaît globalement adaptée aux besoins des femmes résidant en Provence–Alpes–Côte d'Azur : les flux sortants restent en effet nettement inférieurs à la moyenne observée en France métropolitaine, avec 4,8 % de patientes se rendant hors région, contre 16,8 % au niveau national.

ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SOINS

Tableau AMP0 : Evolution de l'activité d'AMP de la région de 2020 à 2023

	2020	2021	2022	2023
Nombre de centres
Nombre de laboratoires d'AMP	7	6	7	7
Nombre de centres clinico-biologiques et cliniques	7	8	8	8
Nombre total d'inséminations intra-utérines	2310	3959	3534	3676
Inséminations intra-utérines avec sperme du conjoint	2209	3787	3295	3018
Inséminations intra-utérines avec sperme de donneur	101	172	239	658
Nombre total de tentatives réalisées en fécondation in vitro (FIV hors ICSI, ICSI, décongélations)	5523	9083	9487	9706
Selon l'origine des gamètes et des embryons (quelle que soit la technique de FIV)
Ovocytes et spermatozoïdes du couple	5333	8806	9040	8797
Don de spermatozoïdes	85	125	220	717
Don d'ovocytes	91	138	220	176
Accueil d'embryons	14	14	7	2
Dons de spermatozoïdes et d'ovocytes	.	.	.	12
Non renseignée	.	.	0	2
Selon les techniques (quelle que soit l'origine des gamètes et des embryons)

ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SOINS

	2020	2021	2022	2023
FIV hors ICSI	1030	2068	2006	1898
ICSI	2325	3727	3712	3776
Décongélation d'embryons	2168	3288	3769	4032
Résultats des tentatives de l'année
Accouchements	1380	2222	2084	2144
Enfants vivants	1461	2308	2184	2196
Statut vital non renseigné	1	29	4	9
Nouvelles autoconservations médicales de gamètes (patients)
Conservation d'ovocytes	174	243	376	341
Conservation de spermatozoïdes	536	696	744	802
Nouvelles autoconservations non médicales de gamètes (patients)
Conservation d'ovocytes	.	.	120	232
Conservation de spermatozoïdes	.	.	6	14

Tentatives : inséminations intra-utérines, ou ponctions d'ovocytes dans le cadre des fécondations in vitro (FIV, ICSI), ou décongélation d'embryons en vue de TEC (TEC), ou mises en fécondation (don d'ovocytes) et ou décongélation d'ovocytes (ICSI).

Tableau AMP1 : Nombre de femmes en âge de procréer et d'autoconserver en 2023

ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SOINS

Age des femmes	Provence-Alpes-Côte d'Azur	France	%
18-45 ans	799134	11462274	7.0%
29-37 ans	257252	3693630	7.0%

Source : INSEE, projections de population, modèle OMPHALE 2017

Tableau AMP2 : Activité d'AMP déclarée en 2023 par centre

Numéro du centre	Ville	Etablissement*	IA	Fécondation in vitro (FIV ICSI TEC)	Don de sperme	Don d'ovocytes	Accueil d'embryons	Autoconservation médicale	Autoconservation non médicale	AMP en contexte viral
0601_0601	NICE	HOPITAL DE L'ARCHET_NICE / LBM HOPITAL DE L'ARCHET_NICE	X	X	X	X		X	X	
0602_0608	NICE	CLINIQUE SAINT GEORGE_NICE / LBM EUROFINIS LABAZUR SITE DURANTE_NICE	X	X				X		
0607B	NICE	LBM BARLA LAMSI_NICE	X							
0610B	CANNES	LBM BIOESTEREL SITE REPUBLIQUE_CANNES	X							
1301_1301	MARSEILLE 5EME	APHM HOPITAL DE LA CONCEPTION_MARSEILLE / LBM HOPITAL DE LA CONCEPTION_MARSEILLE_5	X	X	X	X	X	X	X	X

ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SOINS

Numéro du centre	Ville	Etablissement*	IA	Fécondation in vitro (FIV ICSI TEC)	Don de sperme	Don d'ovocytes	Accueil d'embryons	Autoconservation médicale	Autoconservation non médicale	AMP en contexte viral
1303_1303	MARSEILLE 8EME	HOPITAL SAINT JOSEPH MARSEILLE / LBM HOPITAL SAINT JOSEPH_MARSEILLE_8	X	X				X	X	
1305_1305	MARSEILLE 6EME	CLINIQUE BOUCHARD_MARSEILLE_6 / LBM ALPHABIO SITE BOUCHARD_MARSEILLE_6	X	X				X		X
1306_1306	AIX EN PROVENCE	CH DU PAYS D'AIX_AIX EN PROVENCE / LBM LABIO SITE CH DU PAYS D AIX_AIX	X	X						
1307B	AIX EN PROVENCE	LBM EUROFINs LABAZUR PROVENCE_AIX	X							
1310B	AIX EN PROVENCE	LBM SYNLAB PROVENCE SITE CARDINAL_AIX	X							
1312B	MARSEILLE 8EME	LBM CERBALLIANCE PROV/BARRAL_MARSEILLE	X							
8302_8305	TOULON	HOPITAL PRIVE TOULON HYERES SAINT JEAN / LBM CERBALLIANCE PROVENCE SITE TOULON	X	X						
8306B	DRAGUIGNAN	LBM BIOESTEREL SITE_JONQUIERES_DRAGUIGNA	X							

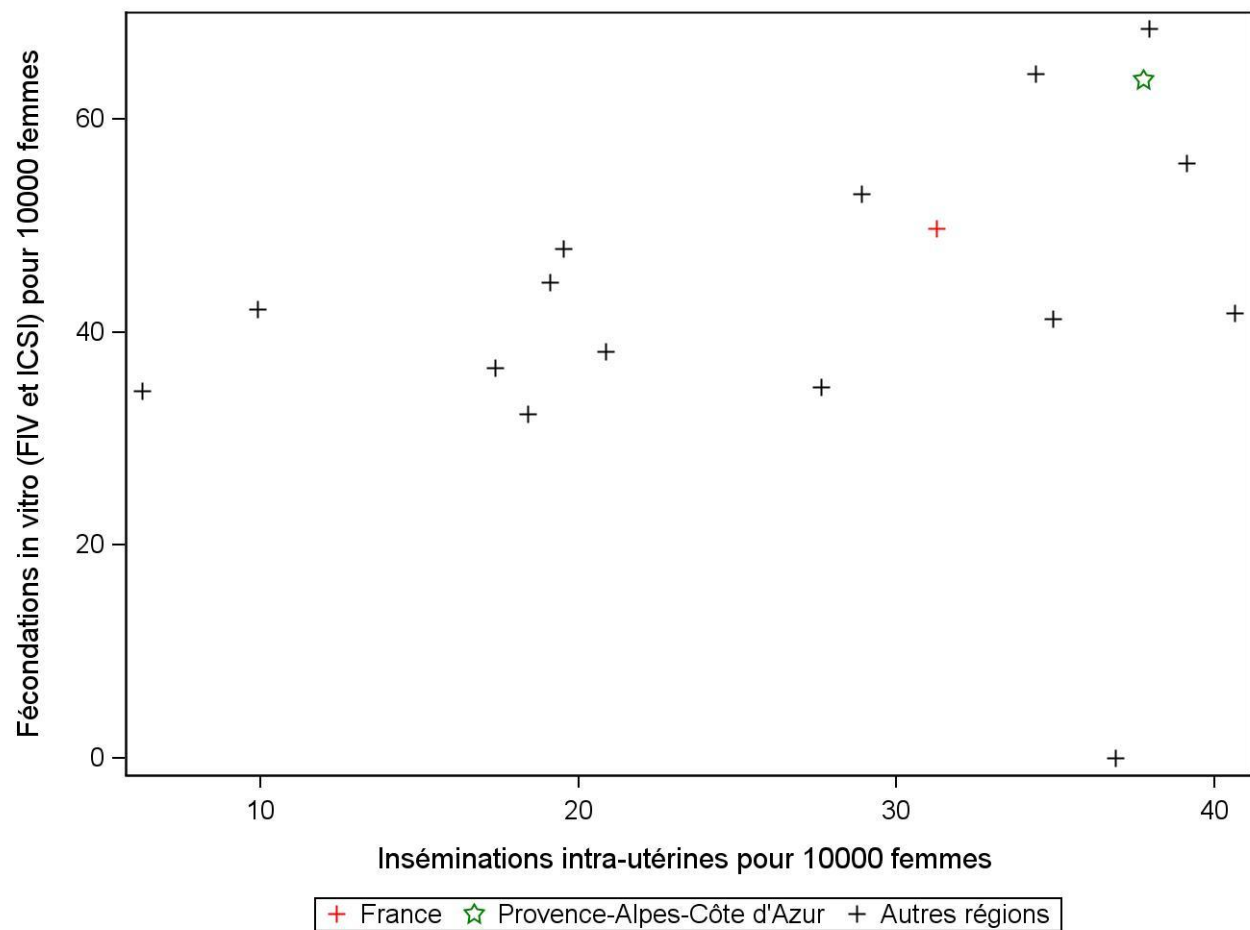
ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SOINS

Numéro du centre	Ville	Etablissement*	IA	Fécondation in vitro (FIV ICSI TEC)	Don de sperme	Don d'ovocytes	Accueil d'embryons	Autoconservation médicale	Autoconservation non médicale	AMP en contexte viral
8307B	LE MUY	LBM BIOESTEREL SITE LIBERATION_LE MUY	X							
8402_8402	AVIGNON	POLYCLINIQUE URBAIN V / LBM BIOAXIOME_AVIGNON	X	X				X		

* La dénomination des établissements correspond à la situation administrative des établissements en 2023

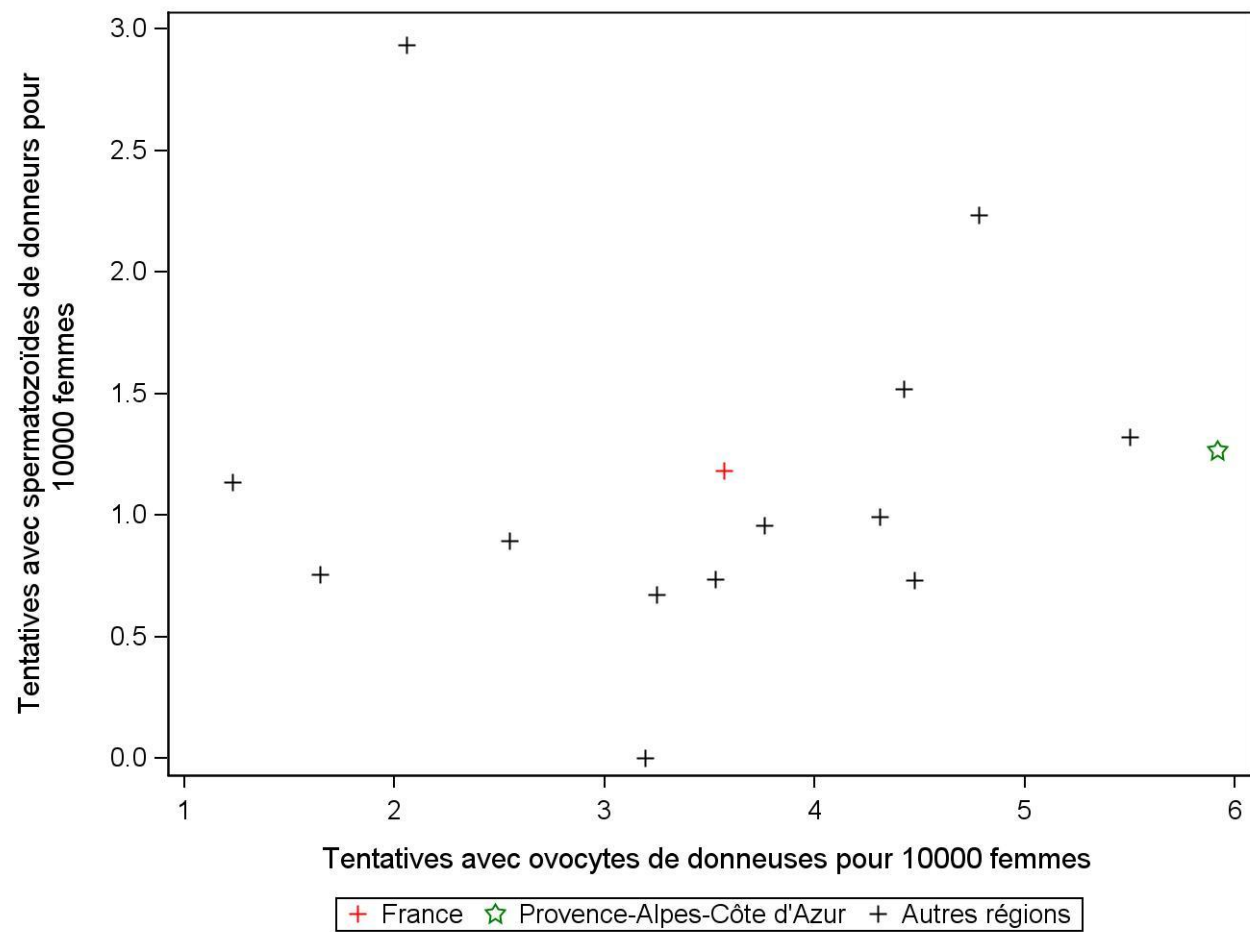
IA : Insémination artificielle ; FIV : Fécondation in vitro ; ICSI : Injection intracytoplasmique de spermatozoïdes ; TEC : Transfert d'embryons congelés

Figure AMP1 : Activités régionales 2023 d'AMP intraconjugale* rapportées à la population des femmes en âge de procréer



*Ponctions d'ovocytes dans le cadre des fécondations in vitro (FIV,ICSI) réalisées en intraconjugal

Figure AMP2 : Activités régionales 2023 de tentatives avec don* rapportées à la population des femmes en âge de procréer



*Ponctions d'ovocytes dans le cadre des fécondations in vitro (FIV,ICSI) réalisées avec don de spermatozoïdes et mises en fécondation réalisées avec ovocytes de donneuses

Tableau AMP3 : Nombre de tentatives[1] d'AMP par centre en intraconjugal en 2023

			Intraconjugale				
			Insémination intra-utérine	Fécondation in vitro sans et avec ICSI- Transferts d'embryons congelés			
				FIV hors ICSI	ICSI	Décongélation d'embryons	Décongélation d'ovocytes
N°	Ville	Etablissement*					
0601_0601	NICE	HOPITAL DE L'ARCHET_NICE / LBM HOPITAL DE L'ARCHET_ NICE	31	162	249	326	< 10
0602_0608	NICE	CLINIQUE SAINT GEORGE_NICE / LBM EUROFINS LABAZUR SITE DURANTE_NICE	400	204	592	964	< 10
0607B	NICE	LBM BARLA LAMSJ_NICE	17
0610B	CANNES	LBM BIOESTEREL SITE REPUBLIQUE_CANNES	270
1301_1301	MARSEILLE 5EME	APHM HOPITAL DE LA CONCEPTION_MARSEILLE / LBM HOPITAL DE LA CONCEPTION_MARSEILLE_5	184	160	175	294	13
1303_1303	MARSEILLE 8EME	HOPITAL SAINT JOSEPH MARSEILLE / LBM HOPITAL SAINT JOSEPH_MARSEILLE_8	243	250	448	482	214
1305_1305	MARSEILLE 6EME	CLINIQUE BOUCHARD_MARSEILLE_6 / LBM ALPHABIO SITE BOUCHARD_MARSEILLE_6	470	404	641	627	11
1306_1306	AIX EN PROVENCE	CH DU PAYS D'AIX_AIX EN PROVENCE / LBM LABIO SITE CH DU PAYS D AIX_AIX	478	297	303	412	< 10

			Intraconjugale				
			Insémination intra-utérine	Fécondation in vitro sans et avec ICSI- Transferts d'embryons congelés			
				FIV hors ICSI	ICSI	Décongélation d'embryons	Décongélation d'ovocytes
1307B	AIX EN PROVENCE	LBM EUROFINs LABAZUR PROVENCE_AIX	141
1310B	AIX EN PROVENCE	LBM SYNLAB PROVENCE SITE CARDINAL_AIX	83
1312B	MARSEILLE 8EME	LBM CERBALLIANCE PROV/BARRAL_MARSEILLE	128
8302_8305	TOULON	HOPITAL PRIVE TOULON HYERES SAINT JEAN / LBM CERBALLIANCE PROVENCE SITE TOULON	229	185	128	311	.
8306B	DRAGUIGNAN	LBM BIOESTEREL SITE_JONQUIERES_DRAGUIGN A	14
8307B	LE MUY	LBM BIOESTEREL SITE LIBERATION_LE MUY	< 10
8402_8402	AVIGNON	POLYCLINIQUE URBAIN V / LBM BIOAXIOME_AVIGNON	322	88	558	184	.
Total Région			3018	1750	3094	3600	248

* La dénomination des établissements correspond à la situation administrative des établissements en 2023

FIV : fécondation in vitro, ICSI : injection intracytoplasmique de spermatozoïdes, TEC : transfert d'embryons congelés

[1] Nombre de cycles d'insémination artificielle, nombre de ponctions d'ovocytes, nombre de transferts d'embryons congelés

Tableau AMP4 : Nombre de tentatives[1] par centre pour l'activité d'AMP avec don en 2023

			Don de sperme				
			Insémination intra-utérine	Fécondation in vitro sans et avec ICSI- Transferts d'embryons congelés			
				FIV hors ICSI	ICSI	Décongélation d'embryons	Décongélation d'ovocytes
N°	Ville	Etablissement*					
0601_0601	NICE	HOPITAL DE L'ARCHET_NICE / LBM HOPITAL DE L'ARCHET_ NICE	32	.	154	101	< 10
0602_0608	NICE	CLINIQUE SAINT GEORGE_NICE / LBM EUROFINS LABAZUR SITE DURANTE_NICE	.	.	< 10	< 10	.
1301_1301	MARSEILLE 5EME	APHM HOPITAL DE LA CONCEPTION_MARSEILLE / LBM HOPITAL DE LA CONCEPTION_MARSEILLE_5	403	66	64	59	< 10
1303_1303	MARSEILLE 8EME	HOPITAL SAINT JOSEPH MARSEILLE / LBM HOPITAL SAINT JOSEPH_MARSEILLE_8	11	< 10	< 10	< 10	< 10
1305_1305	MARSEILLE 6EME	CLINIQUE BOUCHARD_MARSEILLE_6 / LBM ALPHABIO SITE BOUCHARD_MARSEILLE_6	98	57	55	46	< 10
1306_1306	AIX EN PROVENCE	CH DU PAYS D'AIX_AIX EN PROVENCE / LBM LABIO SITE CH DU PAYS D AIX_AIX	79	20	11	15	.
8302_8305	TOULON	HOPITAL PRIVE TOULON HYERES SAINT JEAN / LBM CERBALLIANCE PROVENCE SITE TOULON	< 10	< 10	< 10	< 10	.

			Don de sperme				
			Insémination intra-utérine	Fécondation in vitro sans et avec ICSI- Transferts d'embryons congelés			
				FIV hors ICSI	ICSI	Décongélation d'embryons	Décongélation d'ovocytes
8402_8402	AVIGNON	POLYCLINIQUE URBAIN V / LBM BIOAXIOME_AVIGNON	26	.	10	< 10	.
Total Région			658	146	305	238	22

			Don d'ovocytes			Accueil d'embryons	Double don	
			Fécondation in vitro sans et avec ICSI-Transferts d'embryons congelés			Fécondation in vitro sans et avec ICSI- Transferts d'embryons congelés	Fécondation in vitro sans et avec ICSI- Transferts d'embryons congelés	
			FIV hors ICSI	ICSI	Décongélation d'embryons	Décongélation d'embryons	ICSI	Décongélation d'embryons
N°	Ville	Etablissement*						
0601_0601	NICE	HOPITAL DE L'ARCHET_NICE / LBM HOPITAL DE L'ARCHET_ NICE	.	37	37	.	< 10	< 10
0602_0608	NICE	CLINIQUE SAINT GEORGE_NICE / LBM EUROFINS LABAZUR SITE DURANTE_NICE
1301_1301	MARSEILLE 5EME	APHM HOPITAL DE LA CONCEPTION_MARSEILLE / LBM HOPITAL DE LA CONCEPTION_MARSEILLE_5	< 10	62	36	< 10	.	.

			Don d'ovocytes			Accueil d'embryons	Double don	
			Fécondation in vitro sans et avec ICSI-Transferts d'embryons congelés			Fécondation in vitro sans et avec ICSI-Transferts d'embryons congelés	Fécondation in vitro sans et avec ICSI-Transferts d'embryons congelés	
			FIV hors ICSI	ICSI	Décongélation d'embryons	Décongélation d'embryons	ICSI	Décongélation d'embryons
1303_1303	MARSEILLE 8EME	HOPITAL SAINT JOSEPH MARSEILLE / LBM HOPITAL SAINT JOSEPH_MARSEILLE_8
1305_1305	MARSEILLE 6EME	CLINIQUE BOUCHARD_MARSEILLE_6 / LBM ALPHABIO SITE BOUCHARD_MARSEILLE_6
1306_1306	AIX EN PROVENCE	CH DU PAYS D'AIX_AIX EN PROVENCE / LBM LABIO SITE CH DU PAYS D AIX_AIX
8302_8305	TOULON	HOPITAL PRIVE TOULON HYERES SAINT JEAN / LBM CERBALLIANCE PROVENCE SITE TOULON
8402_8402	AVIGNON	POLYCLINIQUE URBAIN V / LBM BIOAXIOME_AVIGNON
Total Région			< 10	99	73	< 10	< 10	< 10

* La dénomination des établissements correspond à la situation administrative des établissements en 2023

FIV : fécondation in vitro, ICSI : injection intracytoplasmique de spermatozoïdes, TEC : transfert d'embryons congelés

[1] Nombre de cycles d'insémination artificielle, nombre de ponctions d'ovocytes, nombre de transferts d'embryons congelés

ACTIVITE REGIONALE DANS L'ACTIVITE NATIONALE

Tableau AMP5 : Nombre de tentatives par nombre de femmes en âge de procréer par technique en 2023

		Provence-Alpes-Côte d'Azur	France
Origine des gamètes	Technique	Nombre de tentative par nombre de femmes en âge de procréer dans la région (pour 10000)	Nombre de tentative par nombre de femmes en âge de procréer en France (pour 10000)
Intraconjugale		146.53	124.82
	Insémination intra-utérine	37.77	31.27
	FIV hors ICSI	21.90	17.12
	ICSI	38.72	31.97
	Décongélation d'embryons	45.05	43.84
	Décongélation d'ovocytes	3.10	0.62
Don de sperme		17.13	15.26
	Insémination intra-utérine	8.23	9.43
	FIV hors ICSI	1.83	0.29
	ICSI	3.82	3.10
	Décongélation d'embryons	2.98	2.28
	Décongélation d'ovocytes	0.28	0.16
Don d'ovocytes		2.18	2.24
	FIV hors ICSI	0.03	0.01
	ICSI	1.24	1.17

ACTIVITE REGIONALE DANS L'ACTIVITE NATIONALE

		Provence-Alpes-Côte d'Azur	France
Origine des gamètes	Technique	Nombre de tentative par nombre de femmes en âge de procréer dans la région (pour 10000)	Nombre de tentative par nombre de femmes en âge de procréer en France (pour 10000)
	Décongélation d'embryons	0.91	1.06
Accueil d'embryons		0.01	0.21
	Décongélation d'embryons	0.01	0.21
Double don		0.15	0.09
	ICSI	0.08	0.06
	Décongélation d'embryons	0.08	0.03

ACTIVITE REGIONALE DANS L'ACTIVITE NATIONALE

Tableau AMP6 : Nombre de tentatives[1] et nombre d'enfants nés vivants en 2023

Origine des gamètes	Technique	Provence-Alpes-Côte d'Azur		France		Rapport région \ France	
		Tentatives	Enfants nés vivants	Tentatives	Enfants nés vivants	Tentatives région \ Tentatives France (%)	Nombre d'enfants nés vivants région \ Nombre d'enfants nés vivants France (%)
Intraconjugale		11710	1967	143074	24047	8.2%	8.2%
	Insémination intra-utérine	3018	333	35841	4062	8.4%	8.2%
	FIV hors ICSI	1750	246	19621	2601	8.9%	9.5%
	ICSI	3094	460	36649	5002	8.4%	9.2%
	Décongélation d'embryons	3600	888	50251	12285	7.2%	7.2%
	Décongélation d'ovocytes	248	40	712	97	35%	41%
Don de sperme		1369	196	17488	2801	7.8%	7.0%
	Insémination intra-utérine	658	103	10812	1728	6.1%	6.0%
	FIV hors ICSI	146	13	330	37	44%	35%
	ICSI	305	36	3558	441	8.6%	8.2%
	Décongélation d'embryons	238	41	2608	574	9.1%	7.1%
	Décongélation d'ovocytes	22	< 10	180	21	12%	14%
Don d'ovocytes		174	32	2566	520	6.8%	6.2%
	FIV hors ICSI	< 10	< 10	10	2	20%	50%
	ICSI	99	19	1343	244	7.4%	7.8%

ACTIVITE REGIONALE DANS L'ACTIVITE NATIONALE

Origine des gamètes	Technique	Provence-Alpes-Côte d'Azur		France		Rapport région \ France	
		Tentatives	Enfants nés vivants	Tentatives	Enfants nés vivants	Tentatives région \ Tentatives France (%)	Nombre d'enfants nés vivants région \ Nombre d'enfants nés vivants France (%)
	Décongélation d'embryons	73	12	1213	274	6.0%	4.4%
Accueil d'embryons		< 10	.	235	66	0.4%	.
	Décongélation d'embryons	< 10	.	235	66	0.4%	.
Double don		12	< 10	108	21	11%	4.8%
	ICSI	< 10	.	68	12	8.8%	.
	Décongélation d'embryons	< 10	< 10	40	9	15%	11%

[1] Tentatives : Cycles d'insémination artificielle (IIU, IIC) ; ponctions d'ovocytes dans le cadre des fécondations in vitro (FIV, ICSI) ; transferts d'embryons congelés (TEC)

FECONDATION IN VITRO

Tableau AMP7 : Caractéristiques des fécondations in vitro en 2023

		Provence-Alpes-Côte d'Azur	France
Age des femmes à la ponction(1)	<30 ans	15%	15%
	30-34 ans	30%	32%
	35-37 ans	22%	22%
	38-39 ans	13%	14%
	>=40 ans	19%	17%
Techniques	Part des ponctions(1) réalisées en ICSI	65%	68%
	Part des ponctions(1) réalisées en culture prolongée	50%	54%
Activité d'AMP avec don de gamètes et d'embryons	Part des tentatives(2) réalisées avec les spermatozoïdes d'un donneur	7.4%	5.7%
	Part des tentatives(2) réalisées avec les ovocytes d'une donneuse	1.8%	2.2%
	Part des tentatives(2) réalisées avec les embryons d'un couple donneur	0.0%	0.2%
Prise en charge du risque viral	Part des tentatives(1) réalisées en contexte VIH	0.4%	0.2%
	Part des tentatives(1) réalisées en contexte VHB/VHC	1.0%	1.0%

(1) : Ponctions d'ovocytes FIV ou ICSI

(2) : Ponctions d'ovocytes dans le cadre des FIV/ICSI ou transfert d'embryons congelés

ACTIVITES SPECIFIQUES : DON DE GAMETES ET D'EMBRYONS

Tableau AMP8 : Don de gamètes et accueil d'embryons en 2023

		Provence-Alpes-Côte d'Azur			France		
		2021	2022	2023	2021	2022	2023
Don de spermatozoïdes	DONNEURS : Donneurs acceptés dont le sperme a été congelé dans l'année	19	57	56	399	714	692
	RECEVEURS : Couples ayant effectué au moins une tentative d'AMP	131	255	624	1598	3575	7556
Don d'ovocytes	DONNEUSES : Ponctions réalisées dans l'année	48	115	93	920	943	912
	RECEVEUSES : Nouvelles demandes acceptées	92	92	120	1332	1358	1596
	RECEVEUSES : Receveuses ayant bénéficié d'un don d'ovocytes	87	131	123	1415	1584	1477
Accueil d'embryons	COUPLES DONNEURS : Couples donneurs dont les embryons ont été accueillis	10	5	2	148	148	186
	COUPLES RECEVEURS : Couples receveurs ayant bénéficié d'un accueil d'embryons	13	4	2	155	156	212

ACTIVITES SPECIFIQUES : CONSERVATION DES GAMETES ET DES TISSUS GERMINAUX

Tableau AMP9 : Préservation de la fertilité : conservation de gamètes et de tissus germinaux en 2023

		Provence-Alpes-Côte d'Azur	France
Spermatozoïdes	Nouvelles autoconservations (Patients)	802	9838
	Autoconservations au 31/12 (Patients)	7558	96057
Ovocytes	Nouvelles autoconservations (Patients)	341	4621
	Autoconservations au 31/12 (Patients)	1550	19062
Tissus testiculaires	Nouvelles autoconservations (Patients)	7	146
	Autoconservations au 31/12 (Patients)	47	2003
Tissus ovariens	Nouvelles autoconservations (Patients)	12	367
	Autoconservations au 31/12 (Patients)	188	4923

ACTIVITES SPECIFIQUES : CONSERVATION DES EMBRYONS

Tableau AMP10 : Conservation d'embryons au 31 décembre 2023

	Provence-Alpes-Côte d'Azur				France			
	Embryons		Couples		Embryons		Couples	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Projet parental en cours	15475	70.5	5517	69.2	249492	77.9	80905	76.4
Abandon du projet parental	1823	8.3	642	8.1	24861	7.8	8815	8.3
Défaut de réponse ou désaccord du couple	4663	21.2	1815	22.8	46106	14.4	16185	15.3
Total des embryons en cours de conservation	21961	.	7974	.	320459	.	105905	.

FLUX ENTRANTS ET SORTANTS

Tableau AMP11 : Flux entrants et sortants de 2023

	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Moyenne des régions (hors DROM)
Flux entrants*	9,3%	8,4%
Flux sortants**	4,8%	16,8%

* Part des femmes résidant hors de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur parmi les femmes hospitalisées pour une ponction d'ovocytes dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

** Part des femmes hospitalisées pour une ponction d'ovocytes hors de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur parmi les femmes résidant en Provence-Alpes-Côte d'Azur

FLUX ENTRANTS ET SORTANTS

Tableau AMP12 : Région de résidence des femmes hospitalisées en 2023 dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour une ponction d'ovocytes en vue d'AMP

Région de résidence des femmes hospitalisées en Provence-Alpes-Côte d'Azur		
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Provence-Alpes-Côte d'Azur	86,9%
Inconnue	Inconnue	4,46%
Corse	Corse	4,16%
Occitanie	Languedoc-Roussillon	1,80%
	Midi-Pyrénées	0,18%
Auvergne-Rhône-Alpes	Rhône-Alpes	1,59%
	Auvergne	0,02%
Hors France	Hors France	0,39%
Ile-de-France	Ile-de-France	0,12%
Hauts-de-France	Nord - Pas-de-Calais	0,09%
	Picardie	0,02%
DROM	DROM	0,07%
Bretagne	Bretagne	0,05%
Bourgogne-Franche-Comté	Bourgogne	0,05%
Guyane	Guyane	0,05%
Normandie	Basse-Normandie	0,02%
Mayotte	Mayotte	0,02%
Territoire Outre Mer	Territoire Outre Mer	0,02%
Nouvelle-Aquitaine	Limousin	0,02%
Total	Total	100%

FLUX ENTRANTS ET SORTANTS

Tableau AMP13 : Région où les femmes résidant en Provence-Alpes-Côte d'Azur ont été hospitalisées pour une ponction d'ovocytes en vue d'AMP en 2023.

Région des centres d'AMP		
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Provence-Alpes-Côte d'Azur	95,2%
Occitanie	Languedoc-Roussillon	2,86%
Ile-de-France	Ile-de-France	0,94%
Auvergne-Rhône-Alpes	Rhône-Alpes	0,73%
Centre-Val-de-Loire	Centre-Val-de-Loire	0,05%
Hauts-de-France	Picardie	0,05%
La Réunion	La Réunion	0,03%
Nouvelle-Aquitaine	Aquitaine	0,03%
Bretagne	Bretagne	0,03%
Grand Est	Lorraine	0,03%
Normandie	Basse-Normandie	0,03%
Total	Total	100%